

Assemblée de Mayotte

mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement de la traversée d'agglomération de Bouéni,

Annonce n° 2346
Type Avis au public
Parution web 02/07/2026
Parution print 02/07/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260702.pdf)

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec
les collectivités locales
Service du contrôle de légalité, des élections
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Le Préfet de Mayotte informe la population de la mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement de la traversée d'agglomération de Bouéni, commune de Bouéni:

du lundi 15 juin au mercredi 15 juillet 2026 inclus
à la mairie de Bouéni
2 Rue de la Fraternité
97620 BOUENI

Les informations relatives au projet d'aménagement de la traversée d'agglomération de Bouéni peuvent être demandées à la direction de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte (DEALM), auprès de Monsieur Saïd ASSANI :

said.assani@developpement-durable.gouv.fr
pee.sepr.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Afin que chacun puisse prendre connaissance du projet et y apporter ses contributions, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi qu'un registre seront déposés en version papier à la mairie de Bouéni pendant cette période.

Ces documents seront consultables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Bouéni (ci-après) :

Du lundi au jeudi:

de 7h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h15

Vendredi:

du 7h15 à 11h00

Le Préfet ,
délégué du Gouvernement

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.